



TARIFS

2025

HONORAIRES SUR VENTE DE BIENS A USAGE D'HABITATION

à payer par le vendeur uniquement	HT	TTC
Au maximum, selon convention	8,00 %	9,60 %

HONORAIRES SUR VENTE DE TERRAINS

à payer par le vendeur uniquement	HT	TTC
Au maximum, selon mandat	8,00 %	9,60 %

HONORAIRES SUR VENTE DE GARAGE, PARKING, CAVE OU BOX

à payer par le vendeur uniquement	HT	TTC
Forfait unitaire	2 000 €	2 400 €

HONORAIRES SUR VENTE DE LOCAUX COMMERCIAUX

à payer par le vendeur uniquement, sans cumul	HT	TTC
Jusqu'à 50 000 €	3 750 €	4 500 €
Au maximum, selon mandat, pour un local de plus de 50 000 €	7,50 %	9 %

HONORAIRES SUR VENTE DE FONDS DE COMMERCE

à payer par le vendeur uniquement	HT	TTC
Forfait	7,50 %	9 %

HONORAIRES SUR ESTIMATION DE BIEN

à payer par le vendeur uniquement	HT	TTC
Forfait (déduit des honoraires si vente par NAEPI)	125 €	150 €

HONORAIRES DE MISE EN LOCATION

LOCATION DE LOCAUX À USAGE D'HABITATION	LOCATAIRE	PROPRIÉTAIRE
Constitution de dossier, visite du logement et rédaction de bail		
Zone très tendue	12 €/m ²	12 €/m ²
Zone tendue	10 €/m ²	10 €/m ²
Zone non tendue	8 €/m ²	8€/m ²
État des lieux d'entrée	3 €/m ²	3 €/m ²
GARAGE, PARKING, CAVE, BOX		
Constitution de dossier et rédaction de bail	100,00 €	100,00 €
LOCAUX PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX	HT	TTC
à charge du preneur et/ou du bailleur selon termes du contrat		
Constitution de dossier locataire	100,00 €	120,00 €
Honoraires de rédaction de bail (calculés sur loyer annuel HC et HT)	4,50 %	5,40 %
Honoraires de rédaction d'avenant de bail (mêmes bases de calcul)	4,50 %	5,40 %
État des lieux	2,50 € HT/m ²	3 € TTC/m ²

HONORAIRES DE COURTAGE DE RECHERCHE DE FINANCEMENT

HONORAIRES MAXIMUM SUR MONTANT DU FINANCEMENT ACCORDE	HT	TTC
	3,00 %	3,60 %

HONORAIRES DE CONSEIL EN GESTION D'ENTREPRISE

HONORAIRES HORAIRE	HT	TTC
	100,00 €	120,00 €

NAEPI attire votre attention sur le fait qu'un crédit vous engage et doit être remboursé ; vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Concernant la transaction immobilière, aucune somme d'argent ne peut être exigée ou remise à l'agent immobilier avant que l'opération visée ait été conclue effectivement et constatée dans un acte contenant l'engagement des parties. Aucune détention de fonds par NAEPI dans tous les cas.

NAEPI – SAS au capital de 5000 € - Siège social : 1 rue du Châtelet 74240 GAILLARD – RCS 909140774 Thonon-les-Bains

AGENT IMMOBILIER - CPI N°74012022000000007 délivrée par la CCI de la Haute-Savoie – ORIAS 22005961 (COBSP et MIOBSP)

Assurance RCP AIG Europe SA - Non détention de fonds

info@naepi.fr

❖ +33 6 61 35 86 00

www.naepi.fr